

15.052 RÉFORME DES INSTITUTIONS

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

Le groupe vert'libéral a pris connaissance des rapports du Conseil d'Etat, de la commission ad hoc et de la commission législative, ainsi que des divers propositions d'amendements, concernant le projet de réforme des institutions.

A vrai dire, le titre de cet objet est plutôt trompeur, car pour l'essentiel, c'est essentiellement d'une réforme des modalités d'élection et de la composition du législatif cantonal, à savoir de notre Grand Conseil, qu'il s'agit. Le Conseil d'Etat ne propose rien d'autre dans son rapport. Ce qui signifie que, dans un système basé sur l'équilibre des pouvoirs, toute modification concernant une des institutions aura nécessairement des conséquences sur son efficacité, et donc aussi sur son rapport avec les autres pouvoirs et institutions, à savoir l'exécutif et le législatif, ainsi que sur les autres niveaux institutionnels, communal et fédéral.

La question qui doit donc nous occuper avant tout est celle de savoir d'abord *pourquoi* il faudrait réformer le Grand Conseil, avant de décider ensuite *comment* le faire.

Du point de vue du groupe vert'libéral, il y a bel et bien nécessité de réforme et, dans ce sens, les Vert'libéraux partagent entièrement l'objectif visé par le Conseil d'Etat, résumé dans la formule figurant en exergue du rapport, selon laquelle le Canton de Neuchâtel doit « se réformer de l'intérieur pour rayonner à l'extérieur ».

Oui, une réforme significative des règles régissant les droits politiques est une condition indispensable pour que le canton puisse retrouver un fonctionnement sain de sa vie politique, qu'il a perdu au fil du temps.

Oui, si Neuchâtel veut recommencer à « rayonner à l'extérieur », il doit impérativement surmonter les clivages stériles, et créer les conditions qui lui permettront d'améliorer très sensiblement la qualité du travail des autorités et du personnel politique neuchâtelois.

Certaines des réformes proposées par le Conseil d'Etat, mais plus encore certaines de celles que la Commission ad hoc soumet aujourd'hui à votre jugement, sont potentiellement à même d'amener des

progrès réels au fonctionnement de notre Grand Conseil. *Certaines* seulement, mais pas toutes.

Il y a en effet un *hic* de taille dans le projet qui nous est soumis : c'est que le Conseil d'Etat s'est focalisé sur la question de la circonscription unique, doublée d'une diminution du nombre de députés, en la présentant comme la solution miracle pour résoudre le problème des clivages régionaux, qui devrait de surcroît augmenter l'efficacité du législatif.

A nos yeux, il y a dans cette approche une certaine naïveté, que d'autres percevront sans doute même comme de l'arrogance, doublée d'un manque de sensibilité politique.

Pourquoi naïveté, voire arrogance ? Parce que les élu-es seront toujours les élu-es d'une commune ou d'une région du canton, même dans une circonscription unique : s'ils ou elles défendent aujourd'hui avant tout les intérêts de leur coin de pays, eh bien, ils ou elles continueront à le faire demain dans une circonscription unique.

De la même manière, celles et ceux qui, comme moi et beaucoup d'autres dans cet hémicycle, ont la faiblesse de se considérer déjà comme des élus du canton, déterminés à œuvrer pour le bien du canton avant tout, ceux-là aussi continueront à le faire, quel que soit le découpage des circonscriptions.

En d'autres termes, cette fameuse « mesure-phare », comme l'appelle le Conseil d'Etat, c'est probablement plutôt « Beaucoup de bruit pour rien », ce qui en soi ne serait finalement pas très grave.

Le problème, c'est que la mesure suscitera à n'en pas douter des réflexes allant à l'exact opposé du but poursuivi : elle sera perçue comme un oukase, au détriment des plus petites entités de la collectivité neuchâteloise.

Résultat: en voulant unifier au pas de charge, de manière un peu jacobine, le projet risque précisément de renforcer les divisions qu'il prétend gommer. C'est en cela que le Conseil d'Etat manque de sensibilité politique.

D'autres voies, sans doute plus lentes, existent cependant : celle des fusions de communes, par exemple, donne de meilleurs résultats, parce

qu'elle est le produit d'une concertation avec toutes les entités et qu'elle n'est jamais imposée. C'est pour cela que les Vert'libéraux s'engagent avec détermination pour faire aboutir les processus en cours sur le Littoral.

Enfin, c'est surtout **dans les esprits** que la conscience que tous les Neuchâtelois appartiennent à une seule communauté doit faire son chemin : le vrai projet-phare qui matérialise notre unité, c'est celui de mobilité cantonal que le peuple a plébiscité récemment. Voilà un instrument autrement plus fondamental et efficace que l'effacement des circonscriptions actuelles.

Bref, la circonscription unique est une mesure peut-être bien intentionnée, mais qui peinera à s'imposer devant le peuple, pour autant qu'elle soit acceptée par notre Conseil. Nous craignons du reste qu'une éventuelle campagne à ce sujet exacerbe les clivages, au moment où les projets d'infrastructures et les réformes structurelles dans le domaine hospitalier généreront des investissements importants, qui devraient au contraire apaiser les esprits.

Autre proposition à nos yeux très problématique, celle de la réduction du nombre de députés. A première vue attrayante, parce qu'elle paraît promettre des économies, cette mesure repose sur le postulat que le nombre de députés devrait être proportionnel à la taille du canton.

La réalité n'est pas aussi simple : c'est même l'inverse qui est vrai, si l'on veut maintenir un système de milice, et surtout si l'on veut s'assurer de disposer des compétences nécessaires au sein du parlement. En effet, la complexité croissante des dossiers à traiter est à peu de chose près la même à Zurich, en Appenzell ou à Neuchâtel.

Réduire le nombre des députés aurait pour première conséquence de diminuer la probabilité de trouver les personnes disposant du temps et des compétences nécessaires au traitement des dossiers. Cela renforcerait inévitablement le pouvoir de l'exécutif, dissuaderait encore plus les personnes actives dans le secteur privé de s'engager, à plus forte raison dans un petit canton fortement industrialisé, et affaiblirait *in fine* le système de milice. A Neuchâtel, tous les rapports traités au Grand Conseil passent en commission préalablement à leur traitement en plénum. Si le nombre de députés diminue, il y aura plus de travail en commission pour chaque élu-e : y participeront celles et ceux qui en auront le temps, pas forcément les plus compétent-es, avec un risque

certain de bureaucratisation de la fonction de député-e... Si l'entrée en matière est votée tout à l'heure, notre groupe déposera donc un amendement, visant à maintenir le nombre de député-es à 115.

Malgré les réserves que je viens de détailler sur deux des propositions qui nous sont soumises dans le cadre du projet de réforme, le groupe vert'libéral votera l'entrée en matière et s'opposera au renvoi en commission de l'ensemble du paquet.

Nous estimons en effet qu'il est non seulement possible, mais surtout nécessaire de procéder à une réforme sur un certain nombre de points très importants, qui permettront une véritable amélioration de la représentativité et de l'efficacité du Grand Conseil, et qui ont fait l'objet de consensus large en commission : sans entrer dans les détails à ce stade, je citerai en particulier

- l'allongement de la durée des mandats à 5 ans, tant pour l'exécutif que pour le législatif, doublée d'une limitation des possibilités de réélection ;
- une diminution du nombre de député-es suppléant-es
- un abaissement du quorum, doublé de la suppression des apparentements ;
- l'incompatibilité des fonctions de député-e et de conseiller/-ère communal-e.

Pourquoi attendre pour mettre en œuvre ces mesures-là sans tarder ? Elles n'ont aucun lien de causalité avec la circonscription unique et elles peuvent constituer un excellent premier paquet de mesures, à nos yeux et encore une fois, autrement plus justifiées que la circonscription unique.

Nous reviendrons plus en détail sur chacune des mesures proposées le moment venu. D'ici là, nous vous invitons instamment à

- voter l'entrée en matière,
- poursuivre les débats plutôt que de renvoyer en commission et
- réformer dès aujourd'hui certains aspects de notre système politique, faute de quoi nous risquons d'éloigner encore plus les citoyennes et les citoyens du canton du monde politique, en renforçant la mainmise d'un nombre toujours plus restreint de personnes et de partis sur les rouages des institutions.